ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 88510

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de décret relatif au transfert des routes nationales aux départements. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'exclure de ce dispositif la Voie sacrée qui relie Bar-le-Duc à Verdun, et qui fait partie du patrimoine historique de la Grande Guerre et quelles sont les dispositions prises pour que l'État conserve la responsabilité des monuments ayant manifestement vocation à incarner l'unité nationale.

Données clés

Auteur : M. Georges Tron
Circonscription : Essonne (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88510
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2728
Question retirée le : 21 mars 2006 (Retrait pour cause de question identique)